

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 juillet 2019**

**L'**an deux mille dix-neuf, le dix juillet à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André GILLOT, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 14  
Présents : 8  
Votants : 8

Date de convocation  
04/07/2019  
Date d'affichage  
04/07/2019

**Étaient présents** : André GILLOT Maire

Marcel SARAMITO, Adjoint au Maire

Sophie SIEG, Jean-Noël GAUTHIER, Maryse BARBA, Christophe BLIN, Sylvie AUGER, Loïc BIZEAU, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** :

Corry NEAU, Jean-Pierre MALAQUIN, Françoise LAUDE,  
Stéphane GIANNETTI, Maurice CATHELAIN, Christelle PEYRUSE

**Secrétaire de séance** :

Marcel SARAMITO

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h10.



**ORDRE DU JOUR**

**1/ Bilan de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 et approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU est en cours. Elle concerne le règlement de zone UD où sera implanté le futur EHPAD.

Il s'agit de modifier deux dispositions du règlement :

- L'emprise au sol qui passe de 0.3 à 0.36
- La hauteur des constructions qui passe de 11 mètres à 12.50 mètres au faîtage ou à l'acrotère pour les toitures terrasse et à R+1+C

Monsieur le Maire présente ce qui a été mis en place pour permettre au public de prendre connaissance du dossier de modification simplifiée :

- parution d'un avis informant de la délibération n°8, précisant l'objet de la modification simplifiée ainsi que les dates, le lieu et les heures auxquels le public pouvait consulter le dossier et formuler ses observations. Cet avis a été affiché en mairie le 24 mai 2019 et publié dans un journal du département le 25 mai 2019.
- mise à disposition du public d'un registre, en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture du 06 juin 2019 au 06 juillet 2019 ;
- distribution d'un flyer aux Vineuliens les informant de la mise à disposition du dossier,
- Parution d'un article sur le site de la commune de Vineuil Saint Firmin ([www.vineuilsaintfirmin.fr](http://www.vineuilsaintfirmin.fr));

Il précise que ce projet n'a fait l'objet d'aucune observation. La modification simplifiée n°2 du PLU peut donc être approuvée.

Il propose au Conseil de passer au vote.

Après en avoir délibéré, décide :

- Est approuvée telle qu'elle est annexée la Modification Simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme;
- La délibération d'approbation sera affichée en mairie durant un mois, mention en sera faite dans un journal du département,
- Le dossier de Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet ainsi qu'à la Sous-Préfecture.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2-Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes : travaux d'intégration des réseaux de télécommunication dans le Bois Coupé Ouest**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le réseau d'éclairage public de l'avenue de la Bouleautière, de la rue des Jonquilles, des Violettes et des Genêts connaît d'importants dysfonctionnements depuis la fin décembre 2018. Il a donc été décidé de procéder à sa mise en souterrain.

Dans le même temps, la municipalité a décidé de procéder à l'enfouissement du réseau téléphonique dans ces rues ce qui permettra un enfouissement total des réseaux.

Le montant de l'enfouissement du réseau téléphonique s'élève à 125 146,69 € HT.

- Pour mener à bien cette opération, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes au chapitre : « travaux d'intégration des réseaux secs ».

Le Conseil donne son accord concernant la contexture du projet de travaux et le dépôt d'un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'Aide aux Communes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Questions diverses**

Hameau du Cormier :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société FLINT immobilier a déposé une déclaration d'ouverture de chantier et qu'elle vient de démarrer les travaux d'aménagement de voirie (décapage de terre).

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h15.

